

A TOI DE JOUER POUR DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS !

Pour quelle cause je veux m'engager ?

.....

Comment je peux m'engager ?

.....

.....

.....

Quelle sera ma 1ère action en tant que DDH ?

.....

.....

**L'ESSENTIEL
SUR LA DEFENSE DES
DROITS HUMAINS**

DROITS HUMAINS

Les droits humains sont des droits inhérents à tous les êtres humains, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de tout autre statut.

Ces droits visent à garantir **la dignité, la liberté, l'égalité, la justice et la paix** pour chaque individu. Ils englobent un large éventail de droits, allant des :

- **Droits civils et politiques** : Le droit à la vie, à la liberté d'expression, à un procès équitable et à la participation politique,
- **Droits économiques, sociaux et culturels** : Le droit à l'éducation, à la santé, au travail et à un niveau de vie suffisant.

Les droits humains sont protégés par des instruments internationaux (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Pactes internationaux...), régionaux (Charte Africaine des droits de l'Homme) ou nationaux (la Constitution et les lois relatives aux droits humains).

LES DDH

Les **défenseurs des droits humains (DDH)** jouent un rôle crucial dans la promotion et la protection des droits fondamentaux pour tous.

Selon la Déclaration des Nations Unies de 1998, il ne s'agit pas seulement de professionnels spécialisés, mais aussi de :

- Citoyens engagés,
- Journalistes,
- Avocats,
- Bénévoles

Et de toute personne œuvrant pour les droits humains, même occasionnellement. Leur travail multiforme inclut la **collecte et la diffusion d'informations** sur les violations des droits humains, tout en protégeant les victimes ; la **défense des personnes** vulnérables en leur fournissant assistance et accès à la justice.

CHARTRE DES DDH EN RCA : LES DEVOIRS DES DDH

La **Charte des Défenseurs des Droits Humains (DDH)** s'articule autour de dix principes fondamentaux qui guident leur action et définissent leur engagement. Ces **principes** visent à garantir l'efficacité de leur travail tout en assurant la **protection des personnes** qu'ils assistent et en maintenant une conduite éthique irréprochable. Il s'agit de :

- | | |
|-----------------|--------------------|
| 1. Indépendance | 6. Respect |
| 2. Sécurité | 7. Confidentialité |
| 3. Efficacité | 8. Probité |
| 4. Protection | 9. Information |
| 5. Impartialité | 10. Collaboration |

NOTION DE SOCIÉTÉ CIVILE ET ESPACE CIVIQUE

La société civile est un **ensemble d'organisations et de citoyens** qui agissent de manière indépendante pour améliorer la société. Elle joue un rôle essentiel en **complétant l'action des États**. En défendant des causes communes, en promouvant des valeurs et en participant à la vie publique, la société civile contribue à :

- Renforcer la démocratie en permettant aux citoyens de s'exprimer, de participer aux décisions qui les concernent et de contrôler l'action des pouvoirs publics.
- Favoriser le développement durable en promouvant des actions en faveur de l'environnement, de la justice sociale et de la solidarité.
- Protéger les droits humains en dénonçant les injustices et en défendant les droits fondamentaux de tous.